



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 19/12/2017

Référence
2017_12_24

L'an 2017 et le 19 Décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays des Abers, sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
Contrat de partenariat Europe/Région /Pays de Brest 2014-2020 pour la période 2017-2020 : approbation des avenants

Présents :

Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie suppléante de M FAYRET Thierry, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, TANGUY Geneviève MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, CUIILLANDRE François, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loïc JACOB, Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Excusés ayant donné procuration :

Mmes: QUIGUER Tifenn à BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno MM. MASSON Alain à CUIILLANDRE François, OGOR Pierre à CAP Dominique, PELLICANO Fortuné à Mme BRUBAN Claudine, RIOUAL Bernard à Mme BELLEC Claude, TANGUY Bernard à Mme ABIVEN Charlotte.

Date de la convocation
11/12/2017

Excusés :

MM : FAYRET Thierry, LE TYRANT Jean-Claude, NEDELEC Yohann, TALARMAIN Roger.

Date d'affichage
11/12/2017

Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mmes DUMAS Catherine, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège
MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin.

Vote
A l'unanimité
Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommé secrétaire : M MOYSAN Daniel.

Objet de la délibération :

Contrat de partenariat Europe/Région /Pays de Brest 2014-2020 pour la période 2017-2020 : approbation des avenants

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Brest permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux.

L'année 2017 a été consacrée à la révision à mi-parcours du contrat de partenariat pour ce qui concerne le soutien régional. La révision a permis notamment de définir les enveloppes financières régionales allouées pour la période 2017-2020 et de tenir compte de l'évolution des territoires (périmètres,

compétences...). Ainsi pour le Pays de Brest, la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est désormais intégrée au territoire.

Une nouvelle dotation de 14 204 366 € de crédits régionaux de la politique territoriale est allouée au Pôle métropolitain du Pays de Brest pour la période 2017-2020 pour lui permettre de mettre en œuvre les priorités partagées de développement définies dans le contrat de partenariat, et sur la base des critères de péréquation régionale adoptés par le Conseil régional en février 2017.

Avec les reliquats correspondant à l'enveloppe non programmée sur la période 2014-2016, le Pays de Brest se voit ainsi garantir une dotation totale de **21 013 834 € sur la période 2017-2020, dont un maximum de 2,5 % dédié au soutien à des projets de fonctionnement, soit 525 345,85 €. Seules les collectivités, leurs groupements, ainsi que les associations peuvent se voir soutenus pour des projets de fonctionnement.**

Durant le premier semestre 2017, une phase de concertation avec les élus des communes et des EPCI ainsi qu'avec le Conseil de développement a permis de revisiter le contrat validé en 2014 afin d'y apporter des nouveautés, des ajustements, des simplifications.

Les trois priorités identifiées en 2014 ont été conservées. Elles sont déclinées en 10 fiches actions.

Priorité de développement n°1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest

Fiche action 1.1 : Soutien aux équipements structurants du Pays de Brest

Fiche action 1.2 : Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes

Fiche action 1.3 : Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées

Priorité de développement n°2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale

Fiche action 2.1 : Créer et améliorer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes

Fiche action 2.2 : Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la terre et de la mer dont la pêche, l'aquaculture et l'agriculture

Fiche action 2.3 : Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des activités et des entreprises, et à l'innovation.

Priorité de développement n°3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire

Fiche action 3.1 : Accompagner les projets facilitant la mobilité durable

Fiche action 3.2 : Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique

Fiche action 3.3 : Accompagner la création de logements sociaux en centralité, de logements pour les jeunes

Fiche action 3.4 : Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables

Pour la priorité 2, la nouvelle fiche fusionnée 2.2 (anciennement 2.2 et 2.3) ainsi que la nouvelle fiche 2.3 ont été complétées pour correspondre aux plans d'actions LEADER et DLAL FEAMP.

La possibilité d'intervenir sur la réhabilitation de l'immobilier d'entreprises ainsi que le soutien à l'économie circulaire ont été ajoutés.

Sur la priorité 3, les principaux ajouts concernent la possibilité d'intervenir sur les études et l'animation relatives à la mobilité ainsi que sur l'achat de véhicules électriques à usage du public.

Les projets solaires thermiques et photovoltaïques pourront être accompagnés.

Les opérations d'acquisition, de démolition, de dépollution de friches urbaines s'inscrivant dans un projet global pour mettre le terrain à disposition d'un investisseur privé ou public pourront être financées.

Pour l'essentiel des fiches actions, le plafond de subvention pour les projets d'investissement au titre du contrat de partenariat évolue de 20% à 30%.

A compter du 1er janvier 2018, les porteurs de projets privés ne pourront plus être accompagnés par le Contrat de Partenariat et relèveront dorénavant de la politique sectorielle de développement économique.

La répartition 80%/20% entre les 3 priorités de développement (16 811 067 €) et l'axe services collectifs essentiels (4 202 767 €) est maintenue.

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Brest 2014-2020 pour la période 2017-2020,
 - l'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020.
- ✓ de donner délégation au Pôle métropolitain du Pays de Brest pour valider et signer les éventuels avenants à ces documents qui interviendraient d'ici la fin de la période de contractualisation.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical

- ✓ approuvent et autorisent le Président à signer :
 - l'avenant Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Brest 2014-2020 pour la période 2017-2020,
 - l'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020.
- ✓ donnent délégation au Pôle métropolitain du Pays de Brest pour valider et signer les éventuels avenants à ces documents qui interviendraient d'ici la fin de la période de contractualisation.

Pour extrait conforme,

Brest, le 19 décembre 2017

François Cuillandre,

Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest